HONORAIRES DE TRANSACTIONS
MAISONS/VILLAS/APPARTEMENTS SUR PRIX NETS VENDEURS*
Montants T.T.C

De	0 €	à	50 000 €	5 000 euros forfaitaire
De	50 001 €	à	100 000 €	6 000 euros forfaitaire
De	100 001 €	à	150 000 €	7 000 euros forfaitaire
De	150 001 €	à	200 000 €	8 000 euros forfaitaire
Au-delà				4 % forfaitaire

HONORAIRES DE TRANSACTIONS
TERRAINS SUR PRIX NETS VENDEURS*
Montants T.T.C

De	0 €	à	50 000 €	6 000 euros forfaitaire
De	50 001 €	à	100 000 €	9 000 euros forfaitaire
Au-delà				9 % forfaitaire

TVA : 20%

Estimation pour succession ou donation : 150 € T.T.C

HONORAIRES DE LOCATION*

Les honoraires sont de 6 à 8.00 € par m² habitable du logement pour la réalisation des visites, constitution du dossier et rédaction du contrat de location pour les **zones non tendues** et de 10 € par m² **en zone tendue**.
Puis les honoraires sont de l'ordre de 3.00 € par m² pour l'état des lieux.
Tous nos prix s'entendent frais d'agence inclus.
Tarifs à compter du 1er avril 2017.

- Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Ci Immo en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

SERVICE LOCATION ET GESTION

Conformément au ***Décret n° 2014-890 du 1er Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier*** :

HONORAIRES BAUX D'HABITATION ET BAUX PROFESSIONNEL

- **Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail** : Montant appliqué au preneur **et** au bailleur par mètre carré de la surface habitable du logement loué (conférer tableau ci-dessous).

	MONTANT AU METRE CARRE	
SURFACE DU LOCAL	**PAR PRENEUR**	**PAR BAILLEUR**
Zone tendue toutes surfaces	10 € T.T.C	10 € T.T.C
Zone non tendues 1>59 m²	8,00 € T.T.C	8,00 € T.T.C
Zone non tendues 60>89 m²	7,00 € T.T.C	7,00 € T.T.C
Zone non tendues 90 m² et plus	6,00 € T.T.C	6,00 € T.T.C

- **Honoraires d'état des lieux** : 3,00 € T.T.C par mètre carré pour le preneur et pour le bailleur
- **Avenant au bail** à la charge du locataire : 50,00 € T.T.C.

AUTRES HONORAIRES ET PRESTATION

- **Honoraires afférents aux baux commerciaux** : 15% du loyer T.T.C. annuel pour le preneur et 15% du loyer T.T.C. annuel pour le bailleur
- **Honoraires afférents aux baux de garage et parking** : Un mois de loyer T.T.C pour le preneur et un mois de loyer T.T.C pour le bailleur
- **Renouvellement du Bail, à la charge par moitié entre le propriétaire et le locataire 165,00 € T.T.C.**
- **Prestation unique d'État des Lieux 3,00 € par m² pour le demandeur**
- **Aide préparatoire à l'établissement de la déclaration des revenus fonciers 20,00 € T.T.C par bailleurs**
- **Rédaction Mission de bail Unique 200,00 € T.T.C à la charge du demandeur du demandeur**

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Nos tarifs **Gestion locative sont de l'ordre de 7.5% TTC sur un loyer charges comprises**. A partir de 3 biens en gestion, les honoraires mensuels TTC sont de l'ordre de 6% TTC.

HONORAIRES ASSURANCE LOYERS IMPAYES

Dans le cadre de la gestion locative, nous proposons la souscription à une **assurance des loyers impayés,** la GLI avec SOLLY AZAR. Nos tarifs **sont à partir de 2.50% TTC sur un loyer charges comprises**.

RECOUVREMENT ET IMPAYES

(A la charge du débiteur)

Première relance	Gratuite
Frais bancaires pour chèques impayés	20,00 € T.T.C
Frais de rejets de prélèvement	15.00 € T.T.C.

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Ci Immo en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.